



Droit du travail accident de travail et congés annuel

Par **sieffert**, le **16/05/2010** à **09:16**

Bonjour,j ai eu un accident du travail je suis en arret ,je doit voir mon chirurgien voir si il me prolonge au dela de la fin du mois de mai,hors il me reste des congés annuel de l année passée.j aimerais savoir dans un premier temps si je ne peux pas les prendre puisque encore arrêté si mon patron doit me les payer ou est ce qu'ils sont perdus?puis dans un deuxième temps si mon chirurgien ne me prolonge pas est ce que j'ai le droit de poser mes congés dans la continuité afin de ne pas les perdre.rn je vous remercie à l'avance

Par **julius**, le **16/05/2010** à **10:42**

Bonjour, rn rnEn AT , vous êtes sous le régime de la maladie (accident) , vous ne pouvez bénéficier de vos CPs.rnDe toutes manières , cette arrêt étant non-inhérent à votre personne (cause accidentelle) , vos CPs ne seront pas annulés , et vous en bénéficierez à votre retour.